

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 23 Mars 2023

Etaient présents : ARTEL Laëtitia, GODARD Jean-Louis, GODARD Vincent, GRASSA Martine, JUGUET Yann, MARION Pierre-Alain, MERCIER Michel, MONNIN Marie-Claire, PICHON Céline, ROLET Jean-Yves.

Secrétaire de séance : GODARD Jean-Louis.

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité. Quorum atteint.

1. Convention avec le Service d'Assistance Technique dans le domaine de l'Eau

Mme le Maire rappelle le contexte : la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2005 et ses décrets d'application encadrent les conditions d'intervention des Départements en faveur des communes rurales et de leurs groupements, pour l'assistance technique dans les domaines de l'assainissement, de l'eau potable et des milieux aquatiques.

Dans le département du Doubs, cette aide est assurée par le SATE (Service départemental d'Assistance Technique dans le domaine de l'Eau) dans les conditions suivantes :

- 0,30 € par habitant et par an pour l'assainissement collectif,

Pour bénéficier de cette assistance, la commune doit en faire la demande expresse, et signer avec le Département une convention, qui en précise le contenu et les modalités de mise en œuvre.

Mme le Maire propose de valider le renouvellement de cette convention pour 2023 le coût s'élèvera à 82.20€. Accord à l'unanimité.

2. Vote des taux de la fiscalité directe locale

A titre d'information Mme le Maire fait part des taux pratiqués par les communes de la CCA800. Consciente des augmentations des redevances eau et assainissement, Mme le Maire propose la reconduction des taux 2022 pour l'année courante, à savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 28.02%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 10.37%
- Taxe d'habitation : 12.72% (Concerne principalement les résidences secondaires)

Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité, valide ces taux.

3. Durée d'amortissement de l'installation photovoltaïque

Mme le Maire explique que la durée d'amortissement de l'installation photovoltaïque doit être fixée par l'assemblée. Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe la durée à 20 ans.

4. Devis de remplacement du poteau incendie

Mme le Maire rappelle que le poteau incendie au croisement de la RD72 et de la RD15 a été détérioré suite à un accident de la route en mai 2022. L'experte de notre assurance s'est rendue sur les lieux en présence de M. JL Godard le 28/02/2023. L'entreprise Goguely a réactualisé son devis pour le remplacement du poteau incendie pour un total de 3350€ HT + 670€ TVA = 4020€ TTC. Il convient de valider ce devis pour prise en charge par l'assurance.

Accord à l'unanimité.

M. JL Godard explique que pour une raison de débit pression de ce poteau incendie, le SDIS a validé le déplacement du poteau à l'opposé du carrefour vers le poste de refoulement. Il conviendra de demander un avenant à l'entreprise Goguely pour ces travaux.

COMPTE RENDU

▪ Réunion avec le Département pour la rénovation de la Cure : Mme Vieille du Département a dû annuler la réunion. Les commissions Bâtiment et Finances se réuniront le jeudi 13 avril pour étude du dossier.

COURRIERS / INFORMATIONS / QUESTIONS

- Mme le Maire propose de réunir la commission voirie pour l'étude des devis de réfection des chemins ruraux le mardi 11 avril.
- M. JL Godard relancera les entreprises Goguely pour les travaux d'assainissement au stade et Lomazzi pour deux regards à refaire.
- Les entreprises Enedis et Gasquet débuteront les travaux de rénovation sur la ligne électrique HTA le 3 avril sur la commune (achèvement prévu le 12 mai).
- Mme Muller de la chambre d'agriculture a contacté les agriculteurs pour la reprise de l'épandage des boues de la station d'épuration, M. JY Rolet a demandé à ce qu'elle organise une réunion prochainement avec les agriculteurs.
- Mme C. Pichon fait part d'une demande d'installation de porte-vélos pour les écoliers.
- Des étudiantes de l'Institut Régional des Travailleurs Sociaux ont élaboré un questionnaire relatif à un projet de micro crèche/multi accueil dans les locaux de la MAS à Villeneuve d'Amont.
- Mme C. Pichon informe le conseil que les enseignantes des classes du RPI projettent un voyage scolaire sur deux jours pour tous les enfants du RPI. La commune n'a pas reçu de détail du projet.
- Les locaux de la MAS Le Château doivent être libérés pour le 27 avril.
- M. JL Godard propose d'étudier le remplacement de la porte de garage du logement de la Mairie. Au vu de l'état un nouveau ponçage n'est pas envisageable.
- Prochaine réunion du conseil municipal le 30 mars pour le vote des comptes administratifs, comptes de gestion et budgets primitifs. Mme le Maire remet aux conseillers les documents de préparation et informe que la commission Budget s'est déjà réunie le 15 mars pour étude.

La séance est levée à 22h30.

A Villeneuve d'Amont, le 24/03/2023

Marie-Claire MONNIN,
Maire de Villeneuve d'Amont

